

MAIRIE DE LE GALLET - 60 360

Tél. Fax : 03 44 13 01 31

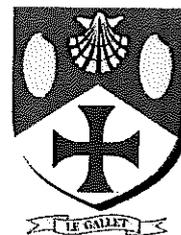
commune-legallet@wanadoo.fr

legallet.fr 03 44 13 01 31

M. BOUREUX 06 82 26 46 74

Secrétariat ouvert lundi 8h 12h jeudi 8h 12 h

Permanence assurée le mercredi 18h 20 h



NOTE D'INFORMATIONS-JUILLET 2023

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 07 juin 2023 - 19H00

L'an deux mille vingt-trois le sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente sous la Présidence de M. Mathieu BOUREUX Maire.

Étaient présents : M. M. KAMÉLI Stéphane, BOUSSIFET Arnaud, COUPLET Nicolas, Mmes THÉVENON Annie, JONARD Sylvie, NORTIER Christine,

Étaient absents excusés : M. GOUGE Bernard, M. DEMAZIER Fabien, Mme LALOT Isabelle, DUMAST Céline

M. Bernard GOUGE donne pouvoir à M. Stéphane KAMÉLI.

Les membres présents valident à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 05 avril 2023.

M. Arnaud BOUSSIFET est nommé secrétaire de séance.

ORDRE N°01 : Opérations d'investissement (en cours et projets)

M. Le Maire informe l'Assemblée que le financement de l'opération « travaux mairie-salle optimisation électrique (Fonds vert) a été obtenu (5 136 euros soit 80 % du montant H.T des travaux).

M. Le Maire précise que le règlement des Fonds de concours de la CCOP a été modifié et considère maintenant les équipements sportifs (montant du fonds de concours plafonné à 5 000 euros). Le recours à ce type de financement pourrait être envisagé pour l'opération « création d'une aire de jeux et équipements sportifs » dans le cas où l'État n'accorderait pas le financement DETR sollicité en novembre 2022.

M. Le Maire spécifie que dans le cadre de l'organisation des JO 2024, le Comité International Olympique a reconnu la CCOP comme « Terre de Jeux 2024 » pour le tennis de table. La Commission « sport, enfance, Jeunesse » Oise Picarde a décidé de doter chaque Commune du Territoire d'une table de tennis de table Cornilleau afin que les Communes participent pleinement à la promotion du territoire.

Après avoir pris connaissance des modèles de table proposés, l'Assemblée après en avoir délibéré retient à l'unanimité la table pliante (pour l'intérieur)

ORDRE N°02 : Prochains « temps forts » fêtes et manifestations

M. Le Maire relate le bon déroulement de la fête des voisins .

M. Le Maire évoque l'organisation du vide-grenier (11 juin 2023).

M. Le Maire informe les membres que l'Association COEUR DE MEEPLE a été dissoute. La subvention 2023 ne sera donc pas validée. Il est cependant décidé de maintenir un temps fort convivial (après-midi jeux et goûter) pour les seniors âgés de plus de 60 ans : La date du 17 septembre est fixée (15 heures)
L'organisation du bal trap par l'Association de Chasse est confirmée (03 septembre 2023)

ORDRE N°03 : Échange de carrés de parcelles

Suite à la dernière réunion de Conseil, M. Le Maire était chargé d'évaluer les frais engendrés par l'échange de petites portions de parcelles (parcelles concernées : parcelle ZE99 d'un particulier et parcelle communale du domaine privé ZE 108 Bout des Houx),

Les frais de bornage sont évalués à 1 400 euros (les frais d'établissement d'acte n'ont pas été définis)

Après en avoir délibéré,

l'Assemblée ÉMET UN AVIS DÉFAVORABLE pour effectuer cet échange parcellaire.

ORDRE N°04 : Demande de stationnement devant une propriété

M. Le Maire évoque le projet d'un administré d'aménager à ses frais personnels son entrée afin que le stationnement soit possible. Vu la bonne conception de l'opération, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

ORDRE N°05 : Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public Eau Potable 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir pris connaissance du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public Eau Potable 2021

PREND ACTE du dit rapport.

ÉVOQUE que la problématique « baisse de pression sur le réseau » au sein de certains foyers est encore constatée (surtout vers 06 heures le matin) : Cette information sera communiquée au Syndicat des Eaux.

ORDRE N°06: Demandes de participation 2023 Centre Social Rural de Froissy

M. Le Maire explique à l'Assemblée les difficultés rencontrées par le Centre Social Rural pour le fonctionnement du service « Gestion des portages de repas » (moins d'emplois aidés, augmentation des coûts de transport, des repas...) :

Vu les éléments proposés (subvention demandée de 1,50 euros par nombre de repas livrés en 2022 sur la Commune soit une demande de participation 2023 basée sur 570 repas),

LE CONSEIL MUNICIPAL

NE VALIDE PAS la convention proposée

Afin que la répercussion de la hausse du prix du portage des repas soit « atténuée »,

LE CONSEIL MUNICIPAL

CONFIRME son soutien à ce service en milieu rural en attribuant **une subvention exceptionnelle de 300 euros fixée sur la base de 100 euros par bénéficiaire (2022)**

CONFIRME que les crédits sont alloués selon le budget primitif 2023.

M. Le Maire évoque par ailleurs les activités extra-scolaires (accueils de loisirs petites vacances, accueils de loisirs grandes vacances, séjours été, mercredis loisirs...) : 7 enfants de LE GALLET ont participé en 2022 à ces activités.

INFORMATIONS DIVERSES

M. Le Maire donne lecture du dernier arrêté de sécheresse en date du 02 juin 2023. La Commune de LE GALLET (Bassin Celle-Evoissons) est en vigilance sécheresse. Les Bassins « L'Aronde et Matz » sont passés en situation de crise.

M. Le Maire rappelle que le bureau BRGM a fait une étude sur les eaux de ruissellement , érosion et transferts. Suite à ce diagnostic, il s'avère que l'aléa de ruissellement est en général faible sur la Commune (le Village n'est guère concerné). L'Assemblée convient à dire que si des actions d'assainissement sont à mener, l'axe prioritaire devrait être porté sur le réseau donnant sur Catheux (Mare Erin)

Dans le cadre du projet de la réfection du réseau d'eau Rue de la Sablonnière, il est décidé de renforcer la défense incendie de cette rue (d'autant plus que les périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes augmentent les risques d'incendie)

M. Le Maire porte à la connaissance des membres présents les invitations reçues en terme de réunions ou d'inauguration (Mission Locale, Tirage des jurés d'assises...)

M. Le Maire précise que certaines communes de l'Oise ont été classées en catastrophe naturelle au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et la réhydratation des sols du 1^{er} avril au 30 septembre 2022 (reconnu par arrêté ministériel paru au Journal Officiel du 03 mai 2023. Par ailleurs, un administré a constaté des dégâts sur un mur sûrement occasionnés par les périodes successives de sécheresse. Il a fait une déclaration auprès de sa compagnie d'assurance et a demandé parallèlement à la mairie de solliciter le classement de la commune de LE GALLET en zone de catastrophe naturelle. Les services préfectoraux ont été saisis par une demande de renseignements sur cette procédure laquelle reste à ce jour sans réponse.

Il est précisé que des coupures de courant sont programmées le mardi 20 juin entre 8h et 12 h sur le territoire.

Suite au décès de M. Le Conseiller Départemental M. Frans DESMEDT, M.PYPE (jusqu'à présent suppléant) devient Conseiller départemental au côté de Mme Nicole CORDIER.

M. Le Maire informe l'Assemblée que la Comptabilité de la Commune sera tenue par le service de Gestion Comptable de St Just en Chaussée à compter du 1^{er} septembre 2023. Le transfert de budgets d'un poste comptable à un autre appelé Transfert Restructuration Fusion est une opération assurée par la Direction Générale des Finances Publiques. Une réunion est prévue à ce sujet le 27 juin prochain.

Il est évoqué les travaux de réfection du pont de la RD 106 se déroulant du 05 au 12 juin et impliquant la mise en place d'une déviation de circulation.

M. Le Maire présente le nouveau dispositif FR ALERT mis en place par la Préfecture.

QUESTIONS DIVERSES

Il est demandé de contacter les services Réseaux pour intervenir sur l'attache et la fixation des fils (téléphoniques et électriques) au bout de la Rue du Pressoir.

La séance est levée à 21 heures 45

ÉLECTIONS SÉNATORIALES DANS L'OISE :

le scrutin aura lieu le 24 septembre 2023

Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect. Le corps électoral est composé des grands électeurs, c'est-à-dire les députés et sénateurs, les conseillers régionaux du département, les conseillers généraux et les délégués des conseils municipaux. Leur vote est obligatoire.

Seront concernés, en métropole, les départements classés dans l'ordre minéralogique de l'Indre et Loire (37) aux Pyrénées Orientales (66) soit 97 sièges ainsi que les 8 départements de la Région d'Ile-De-France (53 sièges) et 14 sièges en Outre-Mer.

Le vendredi 09 juin 2023 (date imposée), le Conseil Municipal de LE GALLET s'est réuni pour procéder à l'élection des délégués.

Ont été élus : Délégué titulaire : M. BOUREUX Mathieu

Délégués suppléants : M. GOUGE Bernard

M. KAMÉLI Stéphane

Mme JONARD Sylvie

sondage auprès de la population de LE GALLET

La sécheresse qui s'est installée depuis des mois couplée à des réhydrations des sols génère des mouvements de terrain différentiels dans le département de l'Oise et peut-être sur la Commune de LE GALLET,

Les Galletiens qui auraient constaté des mouvements de terrain importants engendrant des dégradations de murs d'enceinte de leur propriété ou des dégâts sur les murs de leur habitation (fissures...) sont priés de le signaler à la mairie de LE GALLET avant le 10 juillet.

Destruction d'hyménoptères et de chenilles

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2009 et du 17 juin 2020 validant une prise en charge des frais de destruction de nid de guêpes, d'abeilles, de frelons et de chenilles processionnaires à hauteur de 100%, nous vous rappelons que les frais de destructions de nids de nuisibles peuvent être pris en charge par la Commune. **MAIS ATTENTION : Il faut avant toute intervention demander l'autorisation en mairie.**

Certaines demandes ne sont pas recevables : Après évaluation de la dangerosité, la liste des entreprises spécialisées vous sera communiquée et un accord écrit vous sera délivré.

Messe à LE GALLET

le 13ème dimanche du temps ordinaire : samedi 1^{er} juillet à 18 h30

COMMUNE DE LE GALLET

CONCOURS DES JARDINS ET MAISONS FLEURIS 2023



Madame, Monsieur,

Dans le cadre du plan d'actions communal, le Conseil Municipal a décidé de renouveler l'opération « concours des jardins et maisons fleuris ».

L'objectif est d'embellir notre village avec une participation de tous.

Les conditions générales de ce concours sont :

- **concours basé sur le volontariat** – création libre – pas de remise de prix
- **concours basé sur le fleurissement visible de la rue** : maison avec jardin, espaces le long de la voie publique (talus, murs), balcons, terrasses ou fenêtres visibles de la rue sans jardin ni jardinet, potagers fleuris
- un bulletin d'inscription par foyer à faire parvenir à la mairie avant le 05 juillet 2023 (voir dernière feuille de cette note d'information)
- Un bon d'achat par bulletin d'inscription d'une valeur de 15 euros portant valable jusqu'au 30 août 2023 portant sur l'achat de fleurs, bulbes, arbustes à fleurs....
- 2 choix de magasin (à déterminer sur le bulletin d'inscription)
- * EURL POLLE à CORMEILLES
- * GAMM VERT à CREVECOEUR LE GRAND

Les membres du Conseil Municipal

Mairie de LE GALLET

Tél. Rép. Fax : 03/44/13/01/31

commune-legallet@wanadoo.fr

COMMUNE DE LE GALLET

CONCOURS DES JARDINS ET MAISONS FLEURIS 2023



BULLETIN D'INSCRIPTION A FAIRE PARVENIR à la mairie de LE GALLET avant le 05 juillet 2023

Madame, Monsieur.....

Demeurant à

.....
.....

➤ Désire (nt) participer au concours des jardins et maisons fleuris 2023 organisé
par la Commune de LE GALLET

- A (ont) pris note des conditions générales du concours

- Précise (nt) le lieu visible de la rue (*Rayer les mentions inutiles) :

maison avec jardin, espaces le long de la voie publique (talus, murs), balcons, terrasses ou fenêtres
visibles de la rue sans jardin ni jardinet, potager fleuri

- Souhaite (nt) bénéficier du bon d'achat dans le magasin suivant (*Rayer la mention inutile) :

- EURL POLLE à CORMEILLES

- GAMM VERT à CREVECOEUR LE GRAND

Ale

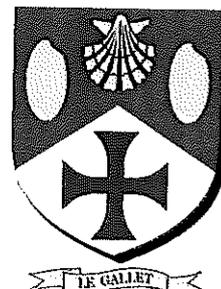
Signature

MAIRIE DE LE GALLET - 60 360

Tél. Fax : 03 44 13 01 31

commune-legallet@wanadoo.fr

legallet.fr



RÉCOMPENSES AUX JEUNES DIPLÔMÉS DE LE GALLET

Pour tous les jeunes qui viennent de passer les épreuves ou qui sont encore en examen, sachez que le Conseil Municipal de LE GALLET a reconduit l'opération exceptionnelle qui consiste à récompenser les jeunes diplômés 2023.

Pour tout diplôme scolaire obtenu en 2023 du CAP, Brevet des Collèges, BEP, BAC (général, pro.), au bac+2 (DUT, B.T.S), il conviendra de fournir un justificatif (feuilles de notes et/ou de réussite de l'examen) avant le 27 juillet 2023.

La récompense d'une valeur de 25 euros sera remise au jeune **lors d'une petite cérémonie le vendredi 1er septembre à 19 heures à la mairie**. La présence du jeune est fortement souhaitée.

COUPON A DÉPOSER EN MAIRIE POUR LE 27 JUILLET AU PLUS TARD

AVEC LE JUSTIFICATIF DE RÉUSSITE

(copie de la feuille de notes ou/et de l'attestation de réussite, présentation de l'original en mairie)

RÉCOMPENSES AUX JEUNES DIPLÔMÉS DE LE GALLET

Nom :

Prénom :

Domicilié : Rue

60 360 LE GALLET

Diplôme obtenu :

Nom et Adresse de l'Établissement



Vous êtes en retraite depuis moins de 2 ans.

Vous résidez dans les Hauts-de-France

Vous êtes en retraite depuis peu,
et cette nouvelle vie vous questionne ?

- > Vous voyez moins de monde
- > Vous avez moins de raisons de sortir
- > Vous peinez à trouver mes repères

Participez au programme

Ma retraite sereine

Une offre
100% digitale

La Carsat Hauts-de-France et son partenaire Jubiliz vous accompagnent



Conscient que le passage à la retraite est un cap important, la Carsat Hauts-de-France développe son offre Vivons retraite !, afin d'accompagner chacun dans son parcours de passage à la retraite.

Le programme

Ma retraite sereine

Objectifs :

- > Faciliter la transition vie professionnelle/vie à la retraite pour permettre à chacun d'aborder une nouvelle vie sereine et épanouie
- > Mettre en place un accompagnement renforcé et personnalisé

Déroulement de ce programme 100% digital :

- Une programmation sur une période de 6 semaines, en petit groupe, qui comprend :
 - > 1 entretien individuel permettant de faire le point
 - > 6 ateliers d'1h30 autour des thématiques suivantes :

- Quels rôles avait mon travail ?
- Vers quel type d'engagement je peux me tourner ?
- Valeurs et compétences au centre de mon projet de vie
- Retraite et vie personnelle : suis-je à l'aise avec mon statut de retraité ?
- Equilibre de vie à la retraite : un mode de vie sain et une retraite active
- Construction de mon nouveau projet vie à la retraite

Pour en savoir + et vous inscrire :

<https://jubiliz.fr/ma-retraite-sereine/>



GÉRER MES BIENS IMMOBILIERS : UN NOUVEAU SERVICE EN LIGNE POUR LES USAGERS PROPRIÉTAIRES

Le service « Gérer mes biens immobiliers » s'inscrit pour permettre aux propriétaires de se conformer à la loi et déclarer l'identité des occupants de leurs biens immobiliers. Le service donne également la possibilité de déclarer les loyers en cas de locations.



En 2023, la taxe d'habitation est supprimée pour toutes les résidences principales et tous les contribuables. Cependant, elle reste applicable aux autres locaux, notamment les résidences secondaires et les locaux vacants.

Dans ce cadre, afin d'identifier les locaux qui demeurent taxables, la loi de finances pour 2020 a mis en place une nouvelle disposition déclarative à destination de l'ensemble des propriétaires (personnes physiques et personnes morales).

Ces derniers devront, pour chacun de leurs locaux, indiquer à quel titre ils les occupent et quand ils ne les occupent pas eux-mêmes, préciser l'identité des occupants et la période d'occupation (situation au 1^{er} janvier 2023). Les contribuables auront jusqu'au 30 juin 2023 pour le faire. Ensuite, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration.

Comment je déclare ?

→ Si vous êtes un particulier :
Connectez-vous sur [Votre espace particulier](#) > Biens Immobiliers

→ Si vous êtes un professionnel :
Rendez-vous sur [Votre espace professionnel](#) > Démarches > Gérer mes biens immobiliers

Dès que vous accédez au parcours déclaratif, une bulle informative « Déclaration attendue » est affichée au dessus de chaque bien immobilier.



Déclaration d'occupation et de loyer attendue

PLAISIR (78370)
18 RUE DES FLEURS

33901 4 personnes

Déclaration d'occupation Consulter

Le parcours s'adapte ensuite en fonction de vos réponses et vous êtes guidé via des info-bulles et une FAQ. Par ailleurs, les données d'occupation connues de nos services seront pré-affichées. Il vous est ensuite demandé de préciser l'occupation du bien :

BIENS IMMOBILIERS

DÉCLARATION D'OCCUPATION ET DE LOYER

Les champs signalés par un astérisque (*) sont obligatoires.

INFORMATIONS CONCERNANT LE BIEN N° 701234567890
70 RUE DES FLEURS - 78370 PLAISIR

Service available in English 126

Merci de préciser l'occupation du bien : *

- Propriétaire occupant à titre de résidence principale
- Propriétaire occupant à titre de résidence secondaire
- Bien vacant pour moule et sans occupé
- Occupé à titre gratuit
- Autre

Précédent

Suivant

L'identité de l'occupant doit être renseignée :

- Pour une personne physique : les noms, prénoms, date et lieu de naissance
- Pour une personne morale : sa dénomination et son SIREN

Un récapitulatif vous est présenté avant la validation de la déclaration et vous pouvez à tout moment quitter le service et enregistrer les informations saisies pour ensuite reprendre la démarche en cours. Une fois la déclaration validée, elle est immédiatement disponible au format PDF au sein de l'espace Gérer mes biens immobiliers.

Pour la déclaration « Gérer mes biens immobiliers »
Si vous n'avez pas internet, pas de compte sur « impôts.gouv »
Voici un **MODELE** de lettre à envoyer aux impôts **avec une copie de votre feuille de taxes foncières**

Toutes les données en gras doivent être adaptées à votre situation

Mme DUPONT Henriette
4 Rue de La Grouardière
60 360 CREVECOEUR LE GRAND

A CREVECOEUR LE GRAND, le 17 mai 2023

Centre des finances Publiques
SIP BEAUVAIS
GERER MES BIENS IMMOBILIERS
29 Rue du Docteur Gérard
60 018 BEAUVAIS Cedex

OBJET : Déclaration statut d'occupation
De maison
P.J : Copie de la TF 2022 pour mes références

Madame, Monsieur,

Compte tenu de l'obligation de déclarer le statut des locaux d'habitation avant le 30 juin 2023, je vous contacte « sous forme papier » car je n'ai pas internet et ne peux donc accéder au service « gérer mes biens immobiliers »

Pour la maison sise **04 Rue de la Grouardière à Crèvecœur Le Grand** (**INDIQUEZ VOTRE ADRESSE**), j'occupe ce logement **SEULE (OU EN COUPLE)*** en résidence principale et en permanence depuis de **nombreuses années**.

Vous trouverez mes références ci-jointes et vous précisez les informations suivantes :
(INDIQUEZ LES DONNÉES ETAT CIVIL POUR CHAQUE OCCUPANT)

NOM D'USAGE : DUPONT

NOM DE NAISSANCE : DURAND

PRÉNOM : Henriette

DATE DE NAISSANCE et **LIEU DE NAISSANCE : le 01 01 1928 à BEAUVAIS (Oise)**

Je reste tout naturellement à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (**Mme DUPONT 02 11 11 11 11 11**)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

DUPONT Henriette



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ÉCOUTE

PRÉCISION

COHÉSION

CONCOURS GARDIEN DE LA PAIX

+ de 2 500 postes à pourvoir

Inscriptions en ligne sur devenirpolicier.fr

Clôture des inscriptions le 19 juillet 2023

**VOUS ÊTES FAIT
POUR ÊTRE POLICIER**

devenirpolicier.fr



PROTÉGER, LE PLUS BEAU DES MÉTIERS.

0800 22 0800 Service & appel gratuits



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Chaque
geste compte**
PRÉSERVER LES BONS GESTES

**9 feux sur 10 sont
d'origine humaine.**

Ayons les bons réflexes :

**une cigarette s'écrase
dans un cendrier.**

feux-foret.gouv.fr



RAMF



RAMF



RAMF



RAMF



RAMF



RAMF



RAMF

EVOLUTION DE LA VIE DU RÉSEAU

Depuis 2019 et la finalisation de la construction du second Réseau d'Initiative Publique de l'Oise, le SMOTHHD accompagne ses adhérents dans l'évolution de la vie du réseau FTH et leurs démarches de renforcement, d'enfouissement et d'extension hors zones AMII (zones réservées aux opérateurs privés).

LE SMOTHHD DEPUIS 2014

-  300.000 PRISES CONSTRUITES
-  140 CHANTIERS DE RENFORCEMENTS
-  50 EXTENSIONS DE RÉSEAU
-  200 OPÉRATIONS D'ENFOUISSEMENT

CONTACT

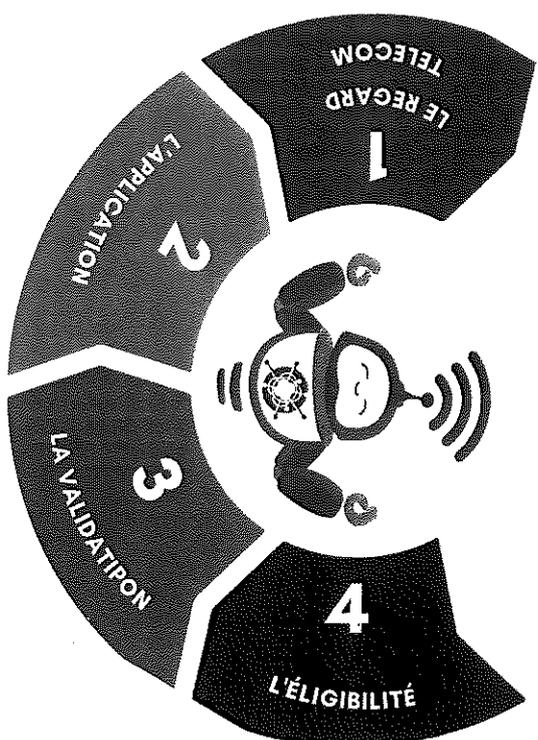
contact-smothd@oise.fr
03 44 06 64 00

1 rue Cambry - CS 80941 60024
BEAUVAIS cedex

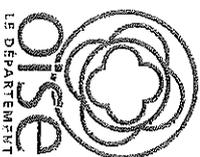


OISE SMOTHHD
Très Haut Débit
Syndicat du déploiement de la fibre
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE

LA PRISE FIBRE EN 4 ÉTAPES

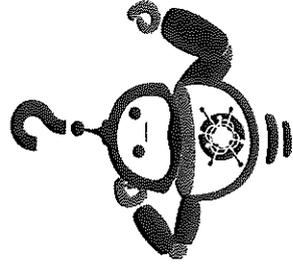


SYNDICAT MIXTE OISE TRÈS HAUT DÉBIT | GUIDE PRATIQUE





INFRASTRUCTURE PROCÉDURE ÉLIGIBILITÉ



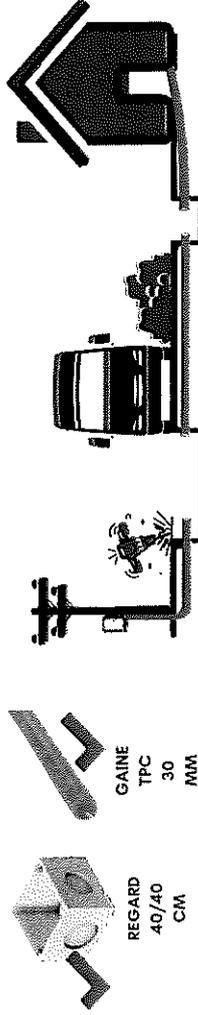
Vous souhaitez obtenir une prise FttH* et connaître la procédure à suivre ? Le SMOTHD vous guide pas à pas dans cette démarche pour nous faire part de votre demande.

*FttH : Fiber to the Home (La fibre jusqu'au domicile)

L'INFRASTRUCTURE TELECOM

Si aucune infrastructure en état n'existe entre le boîtier télécom situé en domaine public et l'immeuble, et qu'un raccordement aérien n'est pas envisageable, il revient au propriétaire de la créer.

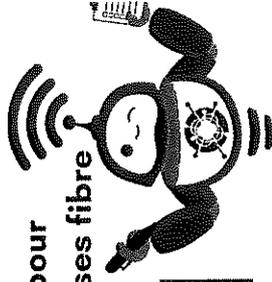
Les travaux devront respecter les règles de construction des réseaux télécoms, comme précisé ci dessous :



En savoir plus sur :

LA DEMANDE DE RACCORDEMENT

Le SMOTHD a mis en ligne une application pour faciliter le recensement des nouvelles prises fibre des communes du département de l'Oise.

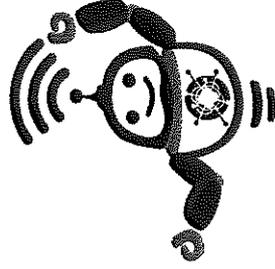


Saisir ma demande sur :
oisethd-nouvelleprise.fr

LA VALIDATION

A ce stade de la procédure, la demande de prise fibre fait l'objet d'une étude d'ingénierie. La prise devient alors éligible en moins de 5 mois en moyenne dont 1 mois de délai incompressible de commercialisation.

Le SMOTHD est engagé dans une démarche pour réduire rapidement les délais d'ouverture.



Suivre l'évolution du réseau THD sur :

oisethd.fr

L'ÉLIGIBILITÉ

4
Votre adresse est dorénavant éligible aux offres fibre optique.

Nous vous invitons à vous rapprocher d'un opérateur pour souscrire à un abonnement fibre optique et ainsi déclencher un RDV avec un technicien qui effectuera votre raccordement

ÉQUIPE MOBILE DE PRÉVENTION SANTÉ PRÉCARITÉ

L'équipe Mobile de Prévention Santé Précarité du Département de l'Oise a pour objectifs de :

- Favoriser l'accès aux droits des usagers
- Soutenir l'usager lors de ses démarches
- Lutter contre le renoncement aux soins
- Orienter l'usager vers les professionnels de santé ou les structures associatives

CONTACTEZ-NOUS

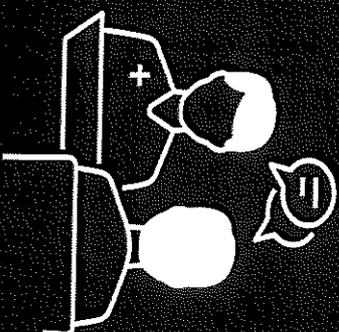
ACTION MOBILE DE PRÉVENTION SANTÉ PRÉCARITÉ

Pascal CUADRADO, Infirmier

03 25 41 12 45
03 25 41 12 46
03 25 41 12 47
03 25 41 12 48
03 25 41 12 49
03 25 41 12 50



ÉQUIPE MOBILE DE PRÉVENTION SANTÉ PRÉCARITÉ



PROGRAMME
JUILLET
AOÛT
SEPTEMBRE
2023

En partenariat avec :



LE DÉPARTEMENT DE L'OISE,
CHAQUE JOUR À VOS CÔTÉS !



LES MERCREDIS EN FAMILLE DE 10H À 12H

*Le 24 mai à
Croissy-sur-Celle*

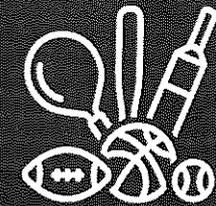
*Le 21 juin
à Froissy*

*Grands jeux, e-sports,
sorties...*

*Stars War,
marionnette...*

*Le 10 mai à
Noirémont*

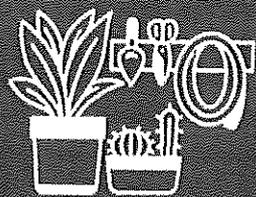
*Le 14 juin à
Breteuil*



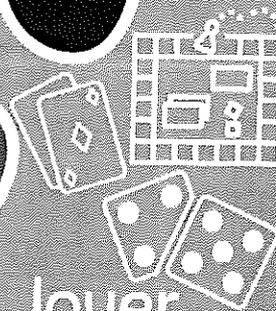
Bouger



Lire



Jardiner



Jouer

*Poules, fleurs,
fruits, légumes...*

Le 26 avril,

Le 31 mai et le

28 juin

à Froissy

*Le 03 mai à
Choqueuse-les-Bénards*

Le 07 juin à Bucamps et

le 12 juillet à Le Gallet

*Jeux de société et
jouets sur place...*

A NOTER ←

INSCRIVEZ VOUS AUPRÈS D'ÈVE BILLA MAYOL
1€ POUR LES ADULTES ET
GRATUIT POUR LES ENFANTS
PAR SMS AU 06 22 12 45 89 OU
PAR MAIL CSR.FORMATION.BILLA@GMAIL.COM



OUVERTURE DES RÉSERVATIONS

VACANCES D'ÉTÉ

Les réservations pour les vacances d'été seront ouvertes dès ce mercredi 17 mai à 20h.

Afin de valider les inscriptions, il est demandé aux familles de régler en ligne lors de la réservation

LIEUX ET DATES

10 juillet au 04 août

- Crèvecœur le Grand (école maternelle)
- Noyers St Martin (salle polyvalente)

7 août au 25 août

- St André Farivillers (salle polyvalente)

ATTENTION

Vos réservations sont modifiables:

- pour la période du 10/07 au 04/08 : jusqu'au 28 juin minuit
- pour la période du 7 au 25/08 : jusqu'au 27 juillet minuit

Passé ces dates, les changements ne seront plus possibles.

Merci de prendre connaissance du règlement intérieur avant toute réservation.

Nous vous rappelons qu'il n'est pas possible de réserver sur 2 accueils de loisirs différents pour la période du 10/07 au 04/08.

L'équipe du Centre Social se tient à votre disposition pour toute question

SOIREE PYJAMA

Famille - Seniors

EN

LA SOIREE "PILOU-PILOU"

Le Vendredi 23 Juin 2023

Au Centre Social Rural Froissy-Crevecoeur

Encadré et animé par
Clémence BOULANGER intervenante et
Marion Amin' Famille

2€ par personne



AU PROGRAMME

Le programme sera communiqué ultérieurement.

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

AVANT LE MERCREDI 21 JUIN 2023

CSR.FAMILLE.CAUDRON@GMAIL.COM

06.03.40.29.76



Centre Social Rural De Froissy-Crevecoeur



ACCUEIL DE LOISIRS ADOS

Du 10 au 28 Juillet 2023

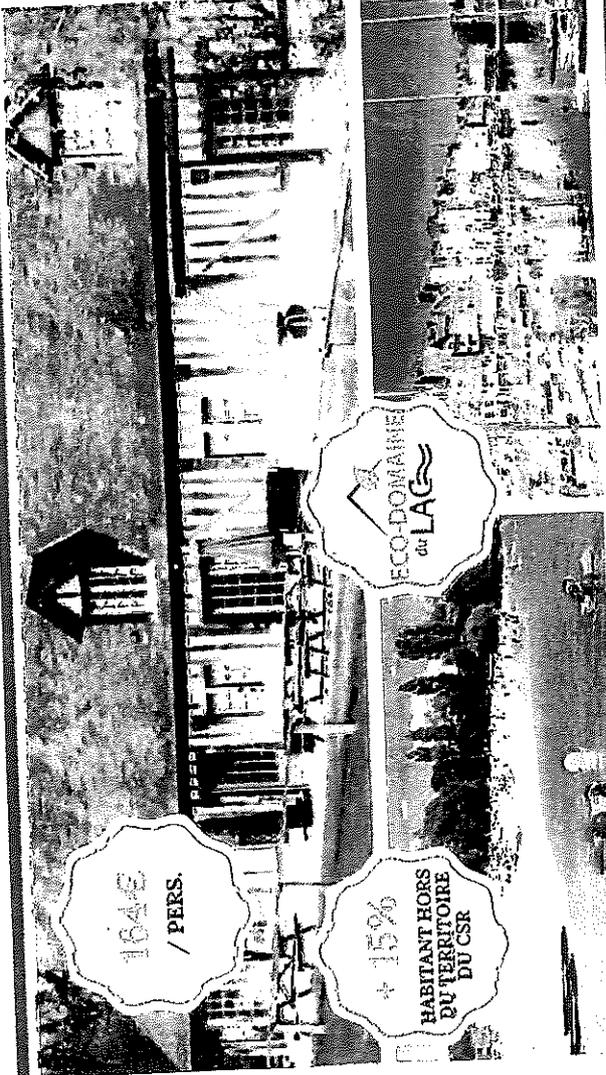
Ouvert
8h30
18h30

Crèvecoeur le Grand (école primaire henri villette)

Inscriptions et Renseignements
via noscripte portail famille
si vous ne possédez pas de portail famille

SÉJOUR EN NORMANDIE

Découverte du Calvados



164€
/ PERS.

+ 15%
HABITANT HORS
DU TERRITOIRE
DU CSR

ECO-DOMAINE
de LAC

INFORMATIONS

4 JOURS / 3 NUITS

Du lundi 28 au jeudi 31 août 2023

- Visite de la ville Pont l'Évêque et son marché local
- Balade à la base de loisirs du lac Terre d'Auge
- Visite à la fromagerie E. Grandorge et ses dégustations
- Visite du Parc Animalier - La Dame Blanche
- Promenade maritime - Bateau Aventura à Hoyjeur
- Balade terrestre - Petit train touristique à Hoyjeur
- Visite de la cave C. Drouin et ses dégustations
- Arrêt à Pont Audemer

LE PRIX COMPREND :

- Un départ de Froissy à 6h arrivé pour 9h en car
- Un hébergement collectif de 2 à 5 personnes par chambre avec une salle de bain à l'Eco-Domaine du Lac de Pierrefitte en Auge. La literie est fournie.
- Une cuisine équipée commune par gîte
- Un accès à pieds au Lac de Pont L'Évêque
- Restauration à proximité / Transport sur place en car
- Les activités annoncées et des quartiers libres
- Un départ de Pont Audemer à 18h pour un retour à 20h en car (Le tarif ne comprend pas les repas et les boissons.)



Contactez Ève BILLA MAYOL pour obtenir plus de détails.

Inscription jusqu'au 28 / 07 / 2022 au 06 22 12 45 89 |

csr-formation.billa@gmail.com



Camp Été

350€

Séjour
Lycéen-ne

15-18 ans
du 16 au 30 Juillet

Aisne (02) - Thierache

MRJC Oise

101 rue de la madeleine 60000 Beauvais
03.44.45.60.26 - 07.56.01.55.06
oise@mrjc.org



Camp été 2023

Un Camp Lycéen s'organise dans l'Oise pour les 15-18 ans, du 16 au 30 Juillet 2023.

Il se prépare avec un programme plein de rebondissements, entre la découverte de la région et de la ferme ovine, des sorties en vélo et canoë, des veillées, des grands jeux et une ambiance exceptionnelle permettant de rassembler les Hauts de France.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations, et pour vous inscrire. Lycéen.nes, c'est pour vous ! Attention le nombre de place disponible est limité ! Vite, vite!!!

Le tarif du camp de 350 € ne doit pas être un frein, nous prenons les bons CAF et MSA, les chèques vacances ...

La jalousie du Barbouillé



 Théâtre de
orage

Direction Artistique Patrice Bousquet

Avec Annie Robert, Patrice Bousquet,
Guillaume Paulette, Denis Rolland
et le concours d'habitants...
costumes Agnès Liotté
mise en scène Patrice Bousquet



Pour plus d'infos, scannez-moi ! 😊



HAUTE-ÉPINE

Chapiteau - place de l'Église

accès libre

Samedi 1^{er} juillet 2023 - 19h



LE GALLET

FÊTE NATIONALE

VENDREDI 14 JUILLET

2023

18H30 : Rendez-vous à la mairie
Défilé et cérémonie patriotique
au Monument aux Morts



Vers 21H30 : **Retraite
aux flambeaux**

Vers 23H : Rendez-vous Place des Houx
Feu d'artifices
(Sous réserve de conditions favorables)

19H : Retour à la Mairie
pour partager le verre de
l'amitié (apéritif offert par la
commune)

Suivi d'un repas partagé :
Chacun apporte un plat salé
ou sucré (boissons et glaces
offertes par le Comité des
Fêtes).